



COMMUNE D'AUBERIVES SUR VAREZE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

18.07.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CLARET Nelly, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants : 9

Nombre de procurations : 3

PRESENTS : MME CLARET Nelly. M NOYER Jean-Claude. Mme PHILIBERT Ghislaine. Mme FRIER Barbara. Mme BLANOT Arielle. Mme CALANDRE Nathalie. M PONTUS Jérôme. M ARIGAULT Thomas. M GUILLERMAZ Thomas

EXCUSES AVEC POUVOIR : M MERCADES Jean à M PONTUS Jérôme - Mme MORIN Sandrine à Mme BLANOT Arielle - M ANDREANI Éric à M GUILLERMAZ Thomas

ABSENTS : M BRENIER Rodolphe. M GHEMBAZA Célim. Mme DE BARROS Olivia.

Secrétaire de séance : Mme PHILIBERT Ghislaine

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Madame le Maire propose l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2024, lequel est adopté à l'unanimité.

2. OBJET : CREATION DE POSTES – PROMOTION INTERNE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que pour faire suite aux avancements de grade, il est nécessaire de mettre en adéquation les grades des postes, avec les grades des agents promus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

APPROUVE la modification du tableau des emplois et des effectifs et de la création de :

- Service technique : • 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer les diverses missions.
- Scolaire : • 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet soit 24/35^{ème} pour assurer les missions d'ATSEM.

3. ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire arrive à échéance au 31 août 2024.

Un nouvel appel d'offres portant sur un marché à bons de commandes a été passé dans le cadre des dispositions réglementant les marchés publics

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1er septembre 2024, reconductible trois fois.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 50 000.00 euros HT
Sur l'année scolaire le nombre de repas est estimé à titre indicatif en moyenne journalière de :

- 40 rations par jour pour les enfants d'âge maternelle,
- 45 rations par jour pour les enfants d'âge primaire,
- 1 ration par jour pour les adultes.

Quatre offres ont été reçues dans les délais imparties.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 29 mai 2024 à 19 heures afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélections.

Le Conseil Municipal, après présentation du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de retenir la société GUILLAUD TRAITEUR domiciliée 2110 chemin de la voie ferrée à La Côte Saint André 38260.

4. DIVERS :

- ✓ Ecole : Ouverture de classe – commande de matériel – déplacement de la garderie
- ✓ Point communication : Fête de la musique – nouvelles associations

FIN DE SEANCE à 20h00

La secrétaire

Ghislaine PHILIBERT

La Présidente

Nelly CLARET